



Procédure de candidature pour l'année 2027/2028

Candidats à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels (VEEPAP)

Public concerné par la VEEPAP :

- Les ressortissants français titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur en France ou en cours de préparation de ce diplôme, titulaires du baccalauréat de l'année n-2 ou antérieur ;
- Les ressortissants d'un État membre de l'Espace économique européen (Union européenne + Islande + Liechtenstein + Norvège) ou de la Confédération suisse, titulaires ou préparant un diplôme de l'enseignement supérieur, en France ou dans leur pays d'origine ;
- Les ressortissants étrangers (hors Espace économique européen et Confédération suisse) **TITULAIRES d'un diplôme de l'enseignement supérieur en France, au moment de la clôture de l'acte de candidature ;**
- Les ressortissants étrangers (hors Espace économique européen et Confédération suisse) **déjà TITULAIRES du bac obtenu dans un lycée français à l'étranger (année n-2 ou antérieur).**

ATTENTION, vous ne pouvez pas faire acte de candidature dans le cadre de l'admission VEEPAP, si vous êtes dans un ou dans les cas ci-dessous :

- Vous êtes titulaire d'un baccalauréat n-1, les modalités sont les mêmes que pour les bacheliers de l'année en cours (année n) : admission Parcoursup,
- Vous êtes un candidat extra-communautaire non titulaire d'un baccalauréat français ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur en France au moment de la clôture de l'acte de candidature.

Procédure :

Le dossier est à télécharger sur notre site et devra être retourné entre le 18 janvier et le 14 février 2027, via Taïga uniquement.

Le paiement de 39 € (frais de dossier) se fera en ligne via l'outil Taïga (Cf. procédure détaillée dans dossier téléchargeable). Ces frais ne sont pas remboursables. Ils sont en revanche gratuits pour les candidats boursiers et sur présentation nominative d'attribution d'une bourse pour l'année scolaire 2026-2027).

Une première étude des demandes de pré-inscription repose sur l'examen des dossiers scolaires et de la lettre de motivation par une commission ad hoc.

La commission demandera aux candidats sélectionnés de participer, devant un jury, à un entretien à l'ENSAB début mai 2027 (à reconfirmer). Les réponses aux candidatures seront envoyées par mail.

Les dossiers parvenus hors délai ou incomplets ne seront pas étudiés.



Quelques conseils avant de débiter la création de votre dossier en ligne sur Taïga :

Le paiement PAYBOX est en ligne sur Taïga : réalisez le paiement quand cela est requis (sauf boursier) **si et seulement si votre dossier est complet** (toutes les rubriques préalablement renseignées correctement). Si vous payez et que votre dossier n'est pas complet il ne sera plus possible de revenir en arrière pour le modifier ou compléter. **Il faut donc effectuer le paiement en ligne à condition que toutes les rubriques de votre dossier soient correctement renseignées et toutes les pièces requises télé versées. C'est ensuite que vous pourrez envisager le paiement par PAYBOX.**

Cependant, si vous êtes boursier sur critères sociaux du CROUS en 2026/2027 (année en cours), vous ne devez **PAS** payer les 39,00 € de frais de dossier. Mais vous devez fournir la copie intégrale de la notification de bourse que vous avez reçue de votre CROUS.

Dans tous les cas, les 39,00 € de frais de traitement de votre candidature que vous avez payés restent acquis à l'ENSA Bretagne, quand bien même vous n'avez pas été admis.

Un **numéro est attribué au dossier**, il sera indispensable pour continuer la candidature en ligne via l'onglet "n° de dossier" : **le noter précieusement afin d'éviter les dossiers en doublon.**

Au moment du télé versement de chaque pièce justificative requise, vous devez **cliquer** sur le bouton ENVOYER. Cette action permettra d'enregistrer chaque pièce (chargement de la pièce).

Pièces requises :

Vous devez télé verser toutes les pièces requises en fonction de votre situation. Si vous manquez de verser une pièce, votre dossier ne sera pas traité.

Pièces requises	Vous devez donner un titre à la PJ, de la manière suivante : Titre.Nom.Prénom
Attention : ces recommandations ont pour but de faciliter l'examen de votre candidature. Prenez garde à ce que les pièces déposées soient de bonne qualité graphique, complète et non rognée.	
Une photo d'identité au format JPEG (<300Ko)	PI.Nom.Prénom
Un premier fichier PDF rassemblant les éléments suivants :	
Dans cet ordre : - Pièce d'identité (passeport, CNI, titre de séjour) - Copie diplôme de baccalauréat ou équivalent - Copie du relevé de notes du baccalauréat - Notification de bourse complète de l'année en cours (si boursier du supérieur)	Docs-administratifs.Nom.Prénom



Un second fichier PDF rassemblant les éléments suivants :	
Dans cet ordre : - Formulaire complété et signé - Copie diplômes ou titres du supérieur obtenus (avec descriptifs des programmes suivis et relevés de notes) - Justificatifs expériences professionnelles (si vous avez) - Justificatifs acquis personnels (si vous avez)	Docs-académiques.Nom.Prénom
Un troisième et dernier fichier PDF :	
- CV - Lettre de motivation - Portfolio (travaux personnels de 20 pages, au maximum, mettant en avant les productions plastiques, dont le dessin. Chaque élément présenté sera accompagné d'un titre et de quelques lignes.	Docs-Portfolio.Nom.Prénom

Si les pièces requises dont vous êtes en possession sont rédigées dans une langue autre que le français ou l'anglais, vous devez les faire traduire par un traducteur assermenté (voir avec le service consulaire).

Validation de la demande : il n'y a pas de bouton validé qui confirme que votre demande est bien prise en compte sur Taïga.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné. Si votre dossier est incomplet ou non conforme, aucun rappel ne vous sera adressé.

Calendrier dates clefs :

- Du 18 janvier au 14 février 2027 : dépôt des candidatures
- Début avril 2027 : réponse aux candidats, quelle que soit l'issue
- Début mai 2027 : Entretiens pour les présélectionnés
- Fin mai 2027 : résultats définitifs

Inscription Administrative courant de l'été 2027 (candidats admis et confirmés, sous réserve de produire toutes les pièces requises)

Date de la rentrée : début septembre 2027

Montant des droits pour l'année 2026/2027 (à titre indicatif) :

- droits d'inscription en 1er cycle valant grade de Licence : 391 €
- droits d'inscription en 2e cycle valant grade de Master : 537 €
- droits d'inscription en HMONP : 660 €
- contribution vie étudiante de campus : 106 €

Les boursiers sur critères sociaux bénéficient de :

- l'exonération des droits d'inscription universitaires
- l'exonération de la CVEC
- la priorité dans l'attribution d'un logement étudiant CROUS

Contact : admissions@rennes.archi.fr